



**ST-PIERRE
D'ENTREMONT
SAVOIE**

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
MAIRIE DE
SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT
Place René Cassin
73670

Tel : 04 79 65 81 33

contact@saintpierredentremont.org

ARRÊTÉ DE CIRCULATION
PROLONGATION DE L'ARRÊTE 2023-AR-09
COUPURE DE ROUTE et OCCUPATION DE VOIRIE

Le Maire de la commune de SAINT PIERRE D'ENTREMONT,

- **Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2212-1 ;
- **Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie, signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, signalisation temporaire ;
- **Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départementales et des Régions et notamment l'article 25 ;
- **Vu** le règlement de voirie routière de la Commune de Saint Pierre d'Entremont, du 28 novembre 2011 ;

Considérant la demande en date du 14/03/2023 de BAFFERT Jean Loup ; domicilié 32 Route du Dauphiné 38380 ST PIERRE D'ENTREMONT ;

Considérant que les travaux seront réalisés sur la charpente du bâtiment situé sur la commune, au 27 Route de St Même;

Considérant que pour permettre ces travaux de charpente et d'assurer la sécurité des usagers de la route et des personnels d'intervention, il y a lieu de réglementer la circulation des véhicules;

Considérant la nécessité de la mise en place d'un échafaudage surélevé pour la réalisation des travaux de charpente;

Considérant qu'une déviation doit être mise en place par la commune de St Pierre d'Entremont Isère, il convient de demander l'accord à ladite commune pour une déviation des véhicules légers par la rue de la tour Infernet et pour les véhicules de plus de 3T une déviation par le Chenevey, route du Recoud;

A R R E T E

ARTICLE 1 : DISPOSITIONS

Du lundi 20 mars 2023 au jeudi 31 mars 2023 inclus, la circulation sera coupée sur la RD 45C, du pont Vaganay du PR 0 au PR 0 + 50;

La coupure de route sera effective en journée uniquement les jours ouvrés entre 8 h 00 et 18h00 ;

Il est obligatoire de laisser le passage au bus scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis entre 8h00 et 8h45 et 16h15 à 17h00;

ARTICLE 2 : SIGNALISATION

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation ci-dessus mentionnée sera mise en place par M BAFFERT Jean Loup, y compris les panneaux de déviation au niveau de l'intersection entre la RD512 et la route du Recoud sur la commune de St Pierre d'Entremont Isère;

Le pétitionnaire devra prendre toutes les mesures d'ordre et de sécurité propres à éviter que ces travaux ne causent danger ou accidents à l'égard des tiers, notamment pour la circulation des piétons qui sera effectué sur le trottoir d'en face;

M BAFFERT Jean Loup chargée des travaux est tenue d'assurer la fourniture, la mise en place, l'entretien et la dépose de cette signalisation. Il gardera la responsabilité de cette signalisation pendant toute la durée du chantier ainsi que la remise en état des lieux;

ARTICLE 4 : AFFICHAGE

Le présent arrêté sera affiché conformément à la réglementation en vigueur, à chaque extrémité du chantier par M BAFFERT Jean Loup;

ARTICLE 5 : SANCTION

Toute personne ne respectant pas le présent arrêté pourra être verbalisée;

ARTICLE 6 : RECOURS

Conformément à l'article R102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble - 2, Place de Verdun- 38022 GRENOBLE, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication;

ARTICLE 7 : EXECUTION

Sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- Monsieur le Maire de SAINT PIERRE D'ENTREMONT ;
- Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Savoie (Maison technique du Département Les Deux Lacs) ;
- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de PONT DE BEAUVOISIN et des ÉCHELLES ;
- BAFFERT Jean Loup ;

ARTICLE 8 : PUBLICITE

Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et copie en sera faite à :

- Président du Conseil Départemental de la Savoie (Maison technique du Département Les Deux Lacs) ;
- Commandant de la brigade de Gendarmerie de Pont de Beauvoisin ; et des Échelles ;
- Chef de Centre d'intervention et de Secours de Chartreuse Nord à Entremont le Vieux

À SAINT PIERRE D'ENTREMONT, le 15 mars 2023

Wilfried TISSOT, Maire

